Le journal des fermes pédagogiques

NUMERO 2 - JUIN 1997

SOMMAIRE

Témoignages 2
L'animal et l'enfant handicapé

L'atelier 3
Comment faire du beurre avec les enfants ?

En bref 3

Dossier spécial : 4-7
L'activité équestre au service des enfants sous placement judiciaire

La boîte à outils 7

Agenda 8

Petites annonces 8

EDITO

Les deux précédentes éditions du journal des fermes pédagogiques ont été publiées sous la direction de l'équipe de la Bergerie Nationale. Aujourd'hui, le journal devient un produit de la commission interministérielle composée des Ministères de l'Agriculture, de l'Education Nationale, de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports et de la Justice, mais il reste avant tout l'outil de communication des fermes pédagogiques qui peuvent s'exprimer librement au travers de ce support.

Cette ouverture du comité de rédaction à la commission interministérielle permet la création de nouvelles rubriques s'ajoutant aux rubriques habituelles.
Ainsi, et du fait de la forte demande dans ce domaine, une rubrique réglementation est créée.
Les fermes pédagogiques, par leur spécificité, sont soumises à plusieurs législations émanant de différents ministères (principalement les ministères présents à la commission) ce qui rend la réglementation des fermes pédagogiques très complexe.
Cette rubrique n'a pas pour volonté de créer de nouveaux textes mais elle permettra d'éclaircir un point précis sur des activités données.
Pour que cette rubrique soit adaptée à votre demande, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations à développer.

Parallèlement au mouvement des fermes pédagogiques, le mouvement des fermes à vocation sociale se structure, conscient de la richesse de la relation personnes en difficulté /animal.
Aujourd'hui, la reconnaissance institutionnelle de ces fermes à vocation sociale, favorise leur développement et l'entrée du ministère de la Justice dans le groupe de travail de la commission interministérielle dénote une sensibilisation nationale.
Aussi, une partie de notre journal sera consacrée à cette dimension dite sociale.

Pour que ce journal soit un outil à votre disposition, nous vous remercions de nous envoyer toutes vos remarques ou demandes.

La Commission Interministérielle

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE LA JUSTICE

Témoignage

L'animal et l'enfant handicapé

Le rôle social de l'animal de la ferme sur le public en difficulté sociale ou sur les personnes handicapées est un phénomène reconnu de manières scientifique et pédagogique.

La Fondation Vallée, suite à une visite de plusieurs jours dans une ferme pédagogique, témoigne, à travers son bilan de séjour, de l'efficacité relationnelle enfant / animal sur de jeunes handicapés mentaux. Parmi les 6 enfants présents au séjour, nous présentons ici le bilan des éducateurs pour deux d'entre eux, Patrick et François.

Afin de dresser le bilan de ce séjour, nous en rappelons les objectifs et nous livrons au fur et à mesure une observation de l'élève dans chaque activité proposée.

- Permettre à l'élève d'appréhender la vie à la ferme et l'initier aux soins de base à prodiguer aux animaux domestiques.
- Faire un lien entre la production, la transformation et la consommation des produits de la ferme.
- Enrichir le vocabulaire de l'élève.

Patrick, 17 ans, autiste, sa communication avec les animaux.

Patrick s'est totalement investi dans toutes les activités concernant les animaux. Il a changé l'eau et distribué la nourriture aux brebis. Il a balayé les bergeries. Il a passé de longs moments privilégiés avec les agneaux nouveaux nés. Il s'est montré très préoccupé de leur bien-être, les prenant dans ses bras, les caressant et les réchauffant avec une extrême douceur. Les agneaux s'endormaient contre lui et il constatait avec un sourire " je suis confortable ".

Patrick adopte une attitude différente en face d'animaux plus impressionnants (chevaux, vaches, buffles). Il communique par le regard et le toucher, pose sa tête contre celle de l'animal et un échange réel s'instaure. Il ne parle jamais aux animaux, sachant que la communication non verbale est bien plus riche dans ce type de relation. Une vache ayant vêlé, Patrick s'est allongé près du veau et a posé la tête contre lui, la mère s'est approchée et son mufle était tout près du visage de Patrick. Il a relevé les yeux afin de la rassurer par le regard. La vache a accepté sa présence sans aucun problème.

Dans sa relation aux agneaux et aux veaux, il privilégie la protection et le bien être de l'animal, il donne de longues minutes sa main à téter aux veaux.

Avec les grands animaux, il cherche la communication. Sans jouer au maître, il n'accepte pas d'être dominé par l'animal, particulièrement avec les chevaux. Un cheval ayant mordu son blouson sans vouloir le lâcher, Patrick l'a repoussé fermement puis il a remis sa joue contre celle de l'animal.

La traite des vaches, la tonte de la brebis par le berger et le travail du maréchal ferrant n'ont pas semblé l'intéresser. Il n'était alors qu'observateur, sans relation directe avec l'animal.

Aucune des activités concernant la transformation des produits de la ferme n'a intéressé Patrick. La fabrication du beurre, la teinture et le tissage de la laine, ... sont des activités d'intérieur dans lesquelles il ne se sent pas du tout à l'aise.

Le travail en classe, au retour, est tout à fait satisfaisant. Patrick utilise un vocabulaire approprié. Toutes les informations collectées durant le séjour sont bien intégrées et restituées à propos.

François, 14 ans , psychose infantile, son avidité de connaissance.

François a besoin d'être rassuré avant d'approcher un animal qu'il ne connaît pas : " j'ai un petit peu peur " puis il devient vite confiant et demande à prendre l'animal dans ses bras. Il approche son visage de la tête des animaux et les regarde longuement comme s'il cherchait un moyen de communiquer. Il est particulièrement attiré par les animaux à plumes : canards, poussins, oies.

Il a refusé de participer aux soins et à l'entretien des bergeries.

Toutes les activités de transformation des produits l'ont intéressé, particulièrement la fabrication du beurre et le tissage. Ces activités se déroulaient dans des locaux scolaires et François se sentait très valorisé d'être un vrai étudiant. Il a beaucoup parlé avec Georges, l'un des bergers avec qui il se sentait en confiance. Celui-ci lui a donné des informations très théoriques sur la production laitière des vaches et des chèvres et François était très fier de lui répéter ses leçons chaque fois qu'il le voyait.

Durant le séjour, François s'est très souvent isolé, refusant de participer au travail en commun et préférant se promener seul dans la ferme.

A son retour à l'école, François a restitué fidèlement les connaissances acquises durant ce séjour, mais de manière très théorique, sans faire référence à l'expérience vécue. Avec les autres élèves, nous nous appuyons sur l'expérience vécue pour rappeler les connaissances, avec François nous partons des connaissances pour rappeler l'expérience.

Merveilleux outil pédagogique

Ce séjour nous a donné l'occasion d'appliquer une pédagogie active et permanente. Nous avons remplacé la notion de contrainte par celle de motivation. La relation avec l'animal est stabilisante et sécurisante pour nos adolescents. L'expression de la vie de l'animal (chaleur, respiration) tend à les apaiser, affranchis de leurs angoisses, ils sont disponibles et peuvent étendre leur gamme d'intérêts et acquérir de nouvelles connaissances. Ces acquis, nous l'avons constaté, sont durables. Dans le travail scolaire, les élèves privilégient toutes les activités en relation avec ce séjour, ils réclament les photos, rappellent les souvenirs, sont fiers de montrer leurs connaissances. Cette parenthèse dans la vie ordinaire de l'école nous permet de revitaliser le travail théorique. Nous pouvons nous appuyer sur l'expérience pour enrichir la connaissance.

Melle Cointreau,
enseignante des classes techniques du Centre Hospitalier Interdépartemental de l'Enfant et de l'Adolescent

Photo : BergerieNationale

L'atelier

Comment faire du beurre avec les enfants ?

Matériel nécessaire :
- 2 jattes
- du lait cru
- de la crème entière stérilisée UHT (compter 20 ml par enfant)
- 1 écumoire
- 1 petit pot de bébé vide avec son couvercle, par enfant

En préambule de l'animation, il est nécessaire d'expliquer ou d'expérimenter avec les enfants que le beurre vient de la crème et que la crème vient du lait. Pour ce faire, l'animateur devra récupérer du lait cru la veille de l'animation, et le laisser reposer environ 24 heures dans une jatte afin que la crème remonte à la surface. L'objectif est que l'enfant comprenne comment on obtient la crème à partir du lait de manière naturelle (cf. démonstration) et de manière industrielle ou mécanique grâce à une écrémeuse et grâce aux explications de l'animateur. Au moment de l'atelier, les enfants récupéreront la crème à la surface du lait à l'aide d'une écumoire.

Pour ne pas avoir de problèmes sanitaires au moment de la fabrication du beurre avec les enfants, il est plus sûr d'utiliser de la crème entière stérilisée UHT, achetée au supermarché mais placée dans une jatte pour que les enfants comprennent plus facilement les étapes.

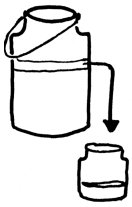

A partir de la crème, différentes techniques pédagogiques peuvent être envisagées pour faire du beurre avec les enfants.

La technique démonstrative est basée sur une animation réalisée essentiellement par l'animateur. Les enfants observent les étapes. L'animateur peut utiliser une baratte, une bouteille, un fouet électrique ou un fouet mécanique, pour obtenir du beurre.

La technique active est basée sur des ateliers où les enfants fabriquent eux-mêmes leur produit. Pour cela, chaque enfant prendra un petit pot pour bébé vide et préalablement lavé. Environ 20 cl de crème suffisent. Après avoir rebouché hermétiquement, il suffit de secouer environ 5 minutes. Attention, l'enfant devra tenir le pot entre le pouce et l'index et non pas à pleine main, auquel cas, la crème, trop chaude ne deviendra pas du beurre.

Pour les plus petits, un coup de main pourra être donné par les adultes présents pour les aider à secouer.

Quand le liquide devient de plus en plus clair, cela signifie que le beurre est fabriqué. Il faut alors rincer la petite boule obtenue afin d'en extraire le babeurre.

En mutualisant toutes les petites boules de beurre des enfants, on obtient une motte que l'on place ensuite au frigo.

Il n'y a plus qu'à laver les petits pots.

La dégustation du beurre fabriqué par les enfants ne peut se faire qu'avec l'accord des services vétérinaires départementaux.

En bref

Une collaboration fructueuse entre l'interprofession laitière et la Bergerie Nationale.

En 1995, une collaboration a été mise en place entre la Bergerie Nationale et le CIDIL (Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières) afin de réaliser des documents d'accompagnement aux visites de fermes laitières et destinés aux enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2).
Dans le cadre de cette collaboration, Anne-Bénédicte Gaillard-Coadon, mise à disposition par la Bergerie Nationale auprès du CIDIL, a travaillé pendant 8 mois sur la réalisation d'un classeur d'informations méthodologique destiné aux exploitants laitiers qui accueillent des scolaires et une série de 11 panneaux informatifs à disposer dans les exploitations.
Les panneaux et le classeur ont été construits à partir du circuit de visite type d'une exploitation laitière : salle d'accueil, stabulation, étable à veaux, salle de traite, tank à lait, laiterie et le cas échéant, salle ou lieu d'accueil.
Les panneaux sont un support de discours de l'exploitant laitier au cours de sa visite, mais ils peuvent aussi être utilisés de façon autonome au cours d'un circuit de visite libre. Le classeur est constitué de 11 rubriques : 6 d'entre elles reprennent une étape du circuit de visite type (stabulation, salle de traite, ...) et indiquent quels peuvent être les thèmes abordés dans ce lieu, sous forme d'un jeu questions-réponses avec les enfants. Deux rubriques aident l'agriculteur dans l'organisation générale de l'accueil et une rubrique "Agriculture et environnement" peut servir de support à plusieurs reprises. Enfin, un index facilite la consultation du classeur et un lexique donne des définitions simples de mots agricoles souvent utilisés.
La diffusion de ces outils est gérée par le CIDIL.

Pour tous renseignements, contactez : CIDIL - 34, rue de Saint Petersbourg - 75382 Paris cedex 08

Anne-Bénédicte Gaillard-Coadon

DOSSIER SPECIAL ACTIVITES EQUESTRES

L'activité équestre au service des enfants sous placement judiciaire

Depuis plusieurs années, des établissements associatifs et publics de la Protection Judiciaire de la Jeunesse se sont dotés d'un outil pédagogique nouveau tant au plan de la formation professionnelle que de l'activité sportive : l'activité équestre.

Ces initiatives de terrain, même si elles ont tendance à se développer, restent encore en marge des modèles dominants des réponses éducatives classiques et, à ce titre, sont confrontées plus que d'autres dispositifs à l'obligation de démontrer leur pertinence. On peut faire l'hypothèse que c'est, entre autres, ce statut d'originalité qui produit des effets de restructuration, de formation et d'intégration des jeunes défavorisés.
Mais, il est très difficile de réaliser ces activités équestres dans les banlieues populaires en raison de l'éloignement des centres hippiques et du coût de cette activité réservée, de ce fait, à une certaine catégorie sociale.
Il nous est apparu indispensable de lutter contre cette discrimination en donnant à des jeunes en grande difficulté, dont une forte proportion est issue de l'immigration, l'opportunité de pratiquer un sport dont les bienfaits sont reconnus par tous aujourd'hui.
En outre, cet outil pédagogique répond au mieux aux besoins d'une certaine frange de jeunes exclus laissés en dehors de tous les circuits d'intégration et il semble convenir tout particulièrement aux jeunes filles qui ont besoin d'élargir leur réseau social, compte tenu du fait que les activités qui leur sont proposées habituellement sont soit stéréotypées, soit peu ou pas ouvertes au sexe féminin lorsqu'elles sont sportives.

Le projet, présenté ici, s'inscrit dans une perspective ambitieuse. Il s'agit d'associer étroitement le public pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse aux manifestations qui marqueront, en Europe, la naissance du troisième millénaire et, parallèlement en France, le premier centenaire de la loi 1901.
Ce projet médiatique est conçu pour, dans un premier temps, valoriser les jeunes et leur démontrer qu'ils ont un rôle à jouer dans une société en pleine restructuration, puis dans un second temps, les aider à créer un outil de travail totalement indépendant des aides que l'Etat accorde habituellement aux populations marginalisées.
Ce rallye offrira la possibilité aux jeunes les plus difficiles et démunis de se mobiliser autour d'un objectif commun riche de rencontres, d'expériences et d'échanges avec leurs concitoyens. Si la délinquance signe souvent l'inégalité et l'exclusion, elle est également une preuve de vitalité et elle objective une recherche d'investissement personnel impossible à trouver dans l'environnement proche.

Cette manifestation présente, en outre, d'autres intérêts :
- faire vivre le jeune délinquant accompagné d'adultes, loin de son HLM, dans un milieu rural qu'il ne connaît pas.
- lui faire prendre conscience qu'un tel projet nécessite des exigences et un investissement personnel total.
- offrir la possibilité d'une structuration psycho-affective en vivant en permanence avec l'animal dont il aura la responsabilité.
- enfin, une vie en groupe organisée où les valeurs d'amitié, de fraternité et d'humanité seront établies permettra à ce jeune d'être reconnu.

De manière très résumée, le rallye équestre se déroulera ainsi au cours de l'été 2000 : aux frontières du pays seront attendus des groupes de cavaliers espagnols, italiens, allemands, ... eux aussi, jeunes sous protection judiciaire. Accompagnés par de jeunes français, ils rejoindront par étapes la capitale européenne.
Cette grande randonnée nationale se fera en 2 ou 3 mois, donnant l'occasion dans des villes étapes déterminées à l'avance, de rencontres festives organisées conjointement avec les autorités et les associations locales.
Il est évident que tous les jeunes n'iront pas à Strasbourg, on peut alors imaginer un passage de témoin symbolique et envisager également pour les moins expérimentés ou les plus jeunes qu'ils effectueront une partie du trajet en roulotte.
Les relais, gîtes et abris existants ou construits par d'autres jeunes sous protection judiciaire en prévision du rallye seront utilisés localement dès leur achèvement par tous les randonneurs qui le souhaiteraient. L'utilisation des structures du secteur associatif, de la fédération française d'Equitation et de l'Association nationale de Tourisme Equestre est également envisagée. Ce quadrillage de la France pourra être le départ d'un circuit touristique équestre européen géré par la suite comme entreprise.

Vous souhaitez créer une ferme pédagogique à vocation sociale ou donner à votre structure une dimension sociale en mettant en place un établissement ou un foyer recevant des mineurs délinquants ou en danger, contactez votre Direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) pour tout renseignement sur les modalités de création.

Martine Faucher
Ministère de la Justice

Races équines et asines menacées

Certaines races équines et asines sont considérées comme menacées en France au titre du réglement CEE 92/58.

Pour les races équines : Camargue, Cheval de Castillon, Ardennais, Trait du Nord, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Comtois, Percheron, Poitevin (race mulassière), Poney Landais, Poney de Mérens, Pottock.

Pour les races asines : Ane du Poitou, Grand Noir du Berry, Ane de Provence.

Découvrir les activités équestres avec sa classe

Photo : RUOSO/Bergerie Nationale

Une des caractéristique des fermes pédagogiques réside dans la grande variété des ressources éducatives qu'elles offrent. Parmi celles-ci, la découverte des activités équestres peut représenter, pour l'enseignant et sa classe, un répertoire touchant à plusieurs points des programmes d'enseignement en matière de connaissance du vivant, de connaissance de soi-même, de la relation avec les animaux domestiques et, bien sûr, en matière d'éducation physique et sportive.

Il pourra s'agir d'une première approche de l'apprentissage du déplacement dans des espaces variés et dans de multiples configurations, marche, trot, galop, en guidant un animal. Ces activités participent bien à l'acquisition de nouvelle forme d'autonomie dont l'école cherche à favoriser le développement. Il s'agit d'une situation de conduite, de pilotage, extrêmement nouvelle pour l'élève où le moyen du déplacement n'est plus un objet, mais un animal dont la masse est largement supérieure à celle de son cavalier.
La relation au moyen de déplacement n'est pas seulement physique, par le contact, elle est aussi affective. L'équitation apparaît donc comme une richesse pour le développement des attitudes les plus nobles : la compréhension et le respect de l'autre, la confiance en soi, la coopération. Ce sont des comportements qui caractérisent ces attitudes que l'enfant va devoir acquérir pour établir une bonne entente avec l'animal et obtenir de lui les réponses à ses sollicitations. En effet, l'équitation ne se limite pas à l'acquisition des habiletés sportives révélées par la compétition internationale ou par des spectacles équestres ; elle suppose la connaissance de sa monture.
Prendre soin de son cheval, c'est le connaître, savoir ce qu'il mange, apprécier ses efforts, le panser, le respecter tout simplement au travers des actes qui accompagnent toute activité équestre.
Connaître le poney ou le cheval, c'est aussi se donner les moyens de comparer différents modes de locomotion, la quadrupédie de l'animal et le déplacement vertical, sur ses deux pieds de l'être humain ; c'est comparer les formes différentes des anatomies, adaptées aux modes de déplacement. Ces quelques exemples montrent la richesse de la liaison nécessaire ente l'activité physique et les différents champs disciplinaires de l'école.

Ainsi donc la découverte de l'équitation peut constituer pour un maître motivé, un moyen de développement des habiletés humaines, de la connaissance, mais aussi des attitudes qui fondent la responsabilité individuelle.

Yves Touchard, chargé de mission aupès du directeur des écoles - Ministère de l'Education Nationale,de la Recherche et de la Technologie

Réglementation liée à l'activité équestre

La protection des chevaux au sein des établissements ouverts au public (décret du 1/10/80 modifié, A.M. du 29/03/79)

La protection des chevaux, dans les établissements ouverts au public où ils sont utilisés, est assurée par des mesures de sécurité générale des établissements, les mesures d'hygiène générale et les mesures particulières à la protection des animaux.

Ainsi, il existe un ensemble de règles relatives

■ à l'aménagement des écuries, prairies et enclos :
- les matériaux de construction et les clôtures doivent être conçus de façon à ne pas être une cause d'accident pour les personnes et les animaux : l'usage des fils de fer barbelés est en particulier interdit,
- à l'intérieur des installations, la surface disponible, le cubage d'air, l'aération, l'éclairage et la protection contre les intempéries doivent être suffisants,
- les équidés doivent être hébergés dans les locaux leur assurant de bonnes conditions de stabulation ; en particulier, la dimension au sol des boxes et des stalles doit permettre à l'animal de se coucher (dimensions de la stalle : 3m x 1,50 à 1,80m, dimensions du box : 3m x 3m avec une hauteur de 3,50 m),
- l'état et les matériaux de construction des installations intérieures, notamment des boxes, des séparations de boxes et des stalles ne doivent pas présenter d'éléments dangereux tels que des aspérités métalliques.

■ à leur entretien (nourriture, pansage, ferrure, soins divers) :
- les animaux doivent recevoir une alimentation et un abreuvement nécessaires à la satisfaction de leur besoins physiologiques,
- l'état du matériel utilisé, de la sellerie et du harnachement, ne doit mettre en danger ni la sécurité des cavaliers ni la santé du cheval,
- les cuirs et les aciers doivent être tenus en constant état de propreté, toute pièce détériorée ou usagée doit être remplacée ou réparée.

■ à leurs conditions d'utilisation :
- on ne doit pas demander à un cheval un travail auquel il n'est ni apte, ni préparé et qui risque de mettre en danger sa santé,
- l'utilisation d'un cheval blessé ou malade est interdite,
- on ne doit pas laisser un cheval à l'attache exposé au soleil et aux intempéries, ni le laisser sellé et bridé en dehors des heures de travail.
Cette réglementation s'appuie donc sur des règles de bon sens, respectées par ceux qui veulent conserver longtemps un cheval en bon état.

Par ailleurs, l'identification des équidés, effectuée à des fins zootechniques, fondée sur le signalement, enregistrée au fichier central du SIRE (Système d'Iden-tification Répertoriant les Equidés) et utilisée également à des fins sanitaires est imposée par le code rural depuis 1989 pour tout transfert de propriété à titre onéreux ou gratuit. Cette obligation réglementaire constitue un élément dissuasif contre les vols et trafics dont les équidés font parfois l'objet.

❐

Activités équestres, dans les centres de vacances et de loisirs

Pour les mineurs, en centres de vacances et de loisirs, les activités équestres s'exercent principalement dans le cadre des établissements hippiques ; elles peuvent aussi se dérouler dans les centres de vacances et de loisirs, qui possèdent leur propre cavalerie, sous réserve qu'ils disposent également de l'encadrement qualifié .

Qu'est-ce qu'un établissement hippique ?

C'est un établissement propriétaire de chevaux, qui soit organise l'enseignement des activités hippiques pour le grand public, les enfants et les jeunes, soit se consacre uniquement à la location de ses équidés.

Comment sont classés ces établissements hippiques ?

Ces établissements sont classés en quatre niveaux (de la 1ère classe à la 4ème classe) par arrêté préfectoral valable trois ans.
Tout établissement de 1ère, 2ème et 3ème classe doit obligatoirement employer un éducateur diplômé d'Etat d'équitation ; ce sont des établissements d'activités physiques et sportives. Un établissement de 4ème classe (dit "loueur d'équidés") ne peut dispenser l'enseignement de l'équitation.

Lorsque les établissements hippiques organisent des centres de vacances et de loisirs (centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement) ils sont soumis à une double réglementation :
- celle des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés,
- celle concernant la protection des mineurs en centre de vacances, de loisirs et de placement de vacances. Ceci peut donc être le cas des fermes pédagogiques.

Comment s'organisent les activités hippiques dans le cadre des centres de vacances et de loisirs ?

■ Si le centre sous-traite l'organisation de ces activités à un établissement hippique (1ère, 2ème, 3ème classe) :l'activité se déroule au sein de l'établissement hippique, sous la responsabilité de celui-ci et de ses éducateurs diplômés. Dans ce cas, l'encadrement et la direction du centre de vacances et de loisirs ne sont pas déchargés de leur responsabilité propre.

■ Si le centre organise lui-même ses activités hippiques, soit qu'il possède une cavalerie, soit qu'il loue celle-ci à un établissement hippique de 4ème classe, il répond aux réglementations concernant les différentes activités décrites dans les points A, B, C et D :

A - Randonnée équestre montée ou attelée

Définition : déplacement équestre dépassant la journée et entraînant un couchage à l'extérieur du centre (en bivouac ou refuge).

Qualifications ou diplômes exigés
La sortie doit être placée sous la responsabilité d'une personne titulaire de l'un des diplômes suivants :
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) activités équestres,
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) d'équitation,
- attestation de qualification et d'aptitude (AQA) à l'enseignement du tourisme équestre ou de l'attelage,
- brevet d'aptitude professionnelle aux fonctions d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) support technique randonnée équestre (dans la limite de ses prérogatives),
- brevet d'accompagnateur de tourisme équestre délivré par la fédération française d'équitation,
- brevet de guide de tourisme équestre délivré par la fédération française d'équitation.

Effectifs :
Ils sont déterminés en fonction du niveau de qualification de l'encadrement et de pratique des cavaliers.

Conditions d'organisation et de pratique :
- L'itinéraire est déterminé en fonction du niveau de pratique des cavaliers, de l'agrément de ceux-ci et de l'emploi rationnel des chevaux? Il évitera les zones où les chevaux sont susceptibles de créer un danger pour les autres usagers, il respectera les dispositions du code de la route, du code forestier, du code rural. Il est nécessaire de reconnaître l'itinéraire avant d'entreprendre la randonnée.

Équipement - Sécurité :
Le port de la bombe ou du casque est obligatoire. L'état du matériel (sellerie, harnachement) ne doit mettre en danger, ni la sécurité des cavaliers, ni la santé des chevaux.

B - Apprentissage de l'Équitation

Définition : l'objectif de l'activité d'apprentissage est la maîtrise des trois allures par l'apprenti cavalier.

Qualifications ou diplômes exigés
La leçon doit être placée sous la responsabilité d'une personne titulaire de l'un des diplômes suivants :
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) Activités équestres,
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) d'équitation,
- attestation de qualification et d'aptitude (AQA) à l'enseignement de l'équitation (leçons sur poneys de classe inférieure à la classe E),
- brevet d'aptitude professionnelle aux fonctions d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) support technique poney (dans la limite de ses prérogatives),
- Diplôme d'animateur poney délivré par la fédération française d'équitation (sous l'autorité d'un titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif BEES).

Effectifs :
Ils sont fonction du niveau de qualification de l'encadrement et du niveau de pratique des cavaliers.
Pour l'apprentissage sur poney, limiter le groupe à huit pratiquants.

Conditions d'organisation et de pratique :
Pratique dans un lieu clos conçu de façon à ne pas être une cause d'accident pour les personnes ou les animaux.

Équipement - sécurité :
Le port de la bombe ou du casque est obligatoire.

C - Promenade Équestre en milieu extérieur

Définition : La promenade équestre ne peut dépasser la journée. Elle s'effectue exclusivement sur sentiers balisés avec des cavaliers ayant acquis un minimum d'automatismes fondamentaux.

Qualifications ou diplômes exigés
Un des diplômes visés précédemment dans les limites des prérogatives fixées pour chacun d'eux.

Effectifs :
Ils sont fonction du niveau de qualification de l'encadrement et du niveau de pratique des cavaliers.

Équipement - sécurité :
Exigences identiques à celles de la randonnée.

D - activités de découverte et d'approche de l'animal

Elles se déroulent obligatoirement dans un lieu clos avec des animaux dont la taille et le caractère permettent à des mineurs de se familiariser sans danger à leur approche, aux soins à leur dispenser et de découvrir la promenade au pas.

Leur encadrement et leur animation peuvent être assurés par des titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). L'effectif maximal est de huit enfants par animateur.

Référence de ce texte : ANNEXE "ÉQUITATION" de l'arrêté du 8 décembre 1995 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique dans les séjours de vacances déclarés et dans les centres de loisirs sans hébergement habilités de certaines activités physiques et sportives.

• • •

• • •

Autres réglementations applicables dans le cadre d'activités équestres, dans les centres de vacances et de loisirs

- *Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984* modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et notamment l'article 43-1 (mesure dérogatoire concernant l'obtention d'autorisations spécifiques d'exercer les professions).
- *Arrêté du 26 mars 1993* modifié relatif aux conditions de direction et d'animation éducative des séjours de vacances où sont hébergés, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, des mineurs âgés de six à dix huit ans, et notamment son article 4.
- *Arrêté du 8 décembre 1995* modifié par l'arrêté du 19 février 1997 et notamment l'annexe concernant l'équitation.

Autres pièces à consulter :
- *Guide d'aménagement des poney-clubs*, secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports - mission technique de l'Équipement, ministère de l'agriculture - services des Haras, des Courses et de l'Équitation, Poney-Club de France, décembre 1986.
- *Les fiches réalisées par le CEDAET* (conseil, étude et développement appliqués aux entreprises et aux territoires) - 34, rue Pasteur - 05100 BRIANCON - tél. : 04-90-20-24-91

Pour toutes informations complémentaires, les directions départementales de la jeunesse et des sports sont habilitées à répondre aux questions concernant les centres hippiques et les centres de vacances et de loisirs.

Elisabeth Blanchard,
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Boîte à outils

PISTES pour la découverte de la nature et de l'environnement

C'est un guide indispensable pour tous les curieux de nature. Depuis près de 20 ans, en France, des animateurs inventent et testent sur le terrain des idées d'activités pour faire découvrir la nature et l'environnement à des enfants. Jeux en plein air, expériences scientifiques amusantes, histoires un peu étranges, ... Faune, flore, astronomie, géologie, agriculture, architecture, les sujets d'intérêt et les façons de les aborder ne manquent pas. Le livre " Pistes " réunit toutes ces idées, les ordonne et les regroupe par thèmes.

"Pistes" se compose de deux grandes parties :
■ Des outils pour la découverte
Vivre la nature ; Raconter la nature ; Des yeux pour observer
■ Construire la découverte
Un projet pour la découverte
Allons-y : Balade en famille, camp d'été, club nature, classes de découverte, ...
T'es pas tout seul Jeff... : Stages, adresses, conseils, outils, associations, livres, ...
Louis Espinassous - 336 pag.
18 x 25 cm - 138 F.
Editions Milan - Service commercial Edition -300, rue L. Joulin
31101 Toulouse cedex 100

Jeu de 7 familles

Ce jeu vient d'être réalisé par la Ferme Pédagogique de Vacqueirolles à Nîmes. A partir de 5 ans. Les sept familles sont : La petite faune, les animaux de la ferme, les oiseaux, les papillons, les mammifères, les insectes, et la basse-cour.
Coût : 45 F sur place ou 55 F port compris.
Contact : Sylvie Bordarier - Tél. 04 66 62 93 17

Cahier pour enfants et documentation pour éducateurs.

L'opération " Comprendre et agir pour l'environnement " met à disposition gratuitement (hors frais de port) des outils pédagogiques à destination des enfants de 8 à 11 ans, de leurs enseignants et éducateurs.

Trois numéros sont déjà parus : "Déchets Parade", "L'eau pour tous, aujourd'hui... et demain" et "L'énergie, je maîtrise !".
Un quatrième numéro est en cours de préparation sur le thème du bruit.
Pour recevoir le bon de commande de ces outils gratuits " Comprendre et agir pour l'environnement ", écrire à :

Les 3 Suisses
59345 Croix cedex

5 livrets pédagogiques sur la ferme et son environnement

Le GIFAE (Groupement International des Fermes d'Animation Educatives) a créé 5 livrets :
■ Le marché rural :
Qu'est ce qu'un marché ? Qu'y trouve-t-on ? Quelle est l'activité de chacun ? Ce livret est agrémenté de fiches techniques pour la réalisation de projets pédagogiques.

■ Les arbres de la forêt :
Comment reconnaître les arbres par l'observation de leurs silhouettes, troncs, feuilles, écorces ou fruits ?
Un avant propos vient rappeler le rôle fondamental d'une forêt.

■ Les rapaces communs :
Comment mieux connaître et identifier les rapaces diurnes et nocturnes. Le 2ème livret, plus ludique, permet de se familiariser avec les silhouettes les plus connues.

■ Les mammifères communs : Comment en savoir plus sur l'habitat, l'alimentation, les activités et les traces de sangliers, renards, chevreuils et autres blaireaux ?

■ Les champignons communs : Comment connaître et reconnaître les différentes familles, genres et espèces de champignons ? Quels sont les champignons à éviter ?

Le prix unitaire du livret pédagogique est de 60 F port compris pour les adhérents du GIFAE et 80 F pour les non adhérents.
Le prix préférentiel pour les 5 livrets est de 250 F port compris pour les adhérents du GIFAE et 350 F pour les non adhérents.
Pour toute commande ou renseignement supplémentaire, contactez :
GIFAE - Maison de la Nature et de l'Environnement
23, Rue Gosselet - 59000 Lille - Tél. 03 20 52 57 46 - Fax. 03 20 52 57 28

Les photocopies et les diapositives qui peuvent compléter ces livrets doivent faire l'objet d'une demande d'achat spécifique.
Contact : Patrick Dudieu
La Ferme Enfantine - Rue du Petit Miot - 33300 Bordeaux-lac
Tél. 05 56 50 47 73 - Fax. 05 56 50 61 36

Agenda

Du 23 au 28 Août 1997, se tiendront, à Ancelle (Hautes Alpes), **les 15èmes rencontres nationales Ecole et Nature** sur le thème des espaces naturels sensibles et éducation à l'environnement avec à l'appui des ateliers d'immersion, des ateliers de terrain, des ateliers d'échange et un forum. Tous les animateurs, responsables de structures, enseignants, agents de collectivités territoriales et d'administrations ainsi que toute personne intéressée et motivée par l'éducation à l'environnement pourront participer à ces rencontres.

Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez contacter : GRAINE PACA - Mme Christine Mariottini
Château Saint Mitre - Route d'Eguilles - 13090 Aix en Provence - Tel/Fax 04 42 20 16 48

Planèt'ERE , le premier forum francophone international pour l'Education relative à l'Environnement pour un **développement durable se déroulera à Montréal (Canada) du 6 au 10 Novembre 1997.**
Cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (Rio, 1992), Planèt'ERE sera une occasion de faire le point sur l'éducation à l'environnement dans la francophonie, et sur les recommandations du plan d'action Agenda 21. Pendant 4 jours et demi, 1 000 participants provenant de 49 pays et gouvernements membres de la francophonie pârticiperont à des conférences et ateliers.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Planèt'ERE France, 48, rue de la Bruyère - 75540 Paris cedex 09 - Fax 01 40 16 78 99

Dans le cadre des stages de perfectionnement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), le CEMEA d'Aquitaine propose un stage à thème "Animation en ferme pédagogique" du 26 Juin au 1er Juillet 1997 au domaine de Chaulnes près de Saint Astier (24). Ce stage s'adresse aux agriculteurs ou aux animateurs en cours de BAFA ou souhaitant se former à de nouvelles techniques d'animation pour l'accueil de groupes .

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le CEMEA d'Aquitaine au 05 56 69 17 92.

Petites annonces

Si vous êtes **acteur d'une expérience de prévention de la lutte contre l'exclusion sociale** et que vous souhaitez que celle-ci soit relatée dans notre prochain numéro,

contactez : Jean-Claude Pieri - La Parade A2 -13013 Marseille

Recherche tout renseignement possible sur la dinde de Normandie.

Contact : Sylvie Crochemore - Tel. 02 32 41 11 15

Recherche tout renseignement sur la chèvre Cou Clair du Berry.

Contact : Jean-Michel de Germain - Tel. 03 44 71 35 98

L'association La Ferme Ouverte **recherche un lieu d'implantation et d'insertion**, de préférence dans la région Centre.

Contact : M. Lebloy, président - 20 rue Maurice Ravel
92230 Gennevilliers - Tél. 01 47 94 66 19

Recrute un animateur spécialisé sur les fermes pédagogiques en contrat à durée déterminée du 1er Août au 31 Décembre 1997 en remplacement d'un congé maternité dans le département de la Seine et Marne (77). Profil : bonne expérience de ce type d'animation (contact avec les animaux, ...).

Contact : Claud Bourquard - La Futaie - Maison de la Nature
et de l'Environnement de Sénart - 77240 Vert Saint Denis
Tél. 01 64 10 53 95

Le jardin d'acclimatation **recherche** pour développer l'accueil de public dans sa ferme pédagogique **un animateur spécialisé** dans ce domaine. Sa mission sera de mettre en place un projet d'actions pour des animations de courte durée.

Contact : Valérie Magnier - Ferme du Jardin d'acclimatation
Bois de Boulogne - 75116 Paris - Tel 01 40 67 90 82

A la Celle les Bordes dans les Yvelines (Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse), les propriétaires d'une ferme de 4 ha mettent en place un projet de ferme pédagogique autour de l'équithérapie, des animaux de la ferme et de l'art floral/jardinage. Dans le cadre de ce projet, les propriétaires **recherchent un jeune agriculteur ou un couple** avec une formation autour du cheval, afin de créer des relations de partenariat (toute formule peut être analysée).

Contact : M. Dumans - Ferme de la Rouche
78720 La Celle Les Bordes - Tel. 01 34 85 14 13

Recherche tout renseignement sur le mouton d'Ouessant.

Contact : Mme Vermeulen - Tel. 03 44 08 80 80 - Fax 03 44 08 69 72 .

Recherche un couple chef d'exploitation agricole pour une ferme pédagogique de 60 ha, située à St-Dié des Vosges (88) et constituée d'un cheptel diversifié : ovins et caprins, vaches laitières (lait + fromage), porcs et basse-cour. Exploitation orientée vers le biologique.
Accueil quotidien de public varié (enfants et adultes). Expérience et formation agricole (BTS) requises, BAFA et expériences d'animation vivement souhaités.
Partenariat avec la ville de St-Dié et les autres structures du site (auberge de jeunesse, ferme auberge, maison des associations, ...).

Contact : Mme Othenin-Girard - Société d'Equipement Vosgienne
1, rue des Folmard - 88100 Saint Dié des Vosges - Tel. 03 29 56 10 22

Eleveur vend chevaux Merens, tout choix d'animaux pour animer ferme pédagogique. Merens : cheval noir d'origine pyrénées, très rustique et très polyvalent (monte et trait), taille moyenne : 1,48 m. Livraison toute la France.

Contact : Alain Gibert - Le Jal - 07110 Rocles
Tel. 04 75 88 31 51 (le soir ou répondeur).

Directeur de la publication : Jacques Bourdreux
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Débrosse
Secrétaire de rédaction: Anne-Bénédicte Gaillard-Coadon
Comité de rédaction : Commission interministérielle
PAO : Chantal Creusot - Bergerie Nationale de Rambouillet
Photo couverture : R. Sauvaire/Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Bergerie Nationale - Agriculture et environnement
"Fermes pédagogiques"
78120 - Rambouillet - Tel. : 01 34 83 68 71